



VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

27/ AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DU TEMPLE SAINT-ELOI CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU GRAND ORGUE DU TEMPLE SAINT-ELOI

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROQUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

27/ AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DU TEMPLE SAINT-ELOI CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU GRAND ORGUE DU TEMPLE SAINT-ELOI

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du projet de réhabilitation progressive de son patrimoine organistique, la Ville de Rouen procède depuis mars 2025 à la restauration de l'orgue du Temple Saint-Eloi. L'orgue, datant de 1735, est intégralement classé au titre des monuments historiques. L'opération concerne la restauration partielle des boiseries historiques, le relevage complet et l'optimisation de l'ensemble de la partie instrumentale.

En cours de chantier, il est apparu que des modifications complémentaires pouvaient être réalisées pour augmenter le matériel sonore de l'instrument, offrant une amélioration sensible de l'expérience de jeu. Il est ainsi prévu de produire un avenant au marché portant augmentation du montant des travaux en vue de l'installation d'un tremblant doux pour le plan sonore de positif, ainsi que la réorganisation des jeux de fourniture, cymbale et anches de Grand-Orgues.

L'Association des Amis de l'orgue du Temple de Saint-Eloi propose de financer intégralement ces travaux complémentaires, confiés à la Manufacture d'orgues Quentin Requier, titulaire du marché, et dont le montant s'élève à 8.652 € T.T.C.

Cette nouvelle contribution s'ajoutera à l'engagement financier initial de l'Association au profit de la Ville de Rouen, matérialisé par une convention approuvée par le conseil municipal le 3 avril 2025 (20.000 € T.T.C.). Cette somme visait à financer un premier complément de travaux ciblant une série d'améliorations sonores et mécaniques, permettant à l'orgue du XVIIIe siècle de retrouver l'esthétique musicale d'origine.

Il est donc proposé de modifier la convention financière annexée à la délibération du 3 avril 2025, en portant le montant de la participation de l'association de 20.000 € T.T.C. à 28.652 € T.T.C., soit une augmentation de 8.652 € T.T.C.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention financière avec ladite association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Benjamine DUCERF, Conseillère Municipale déléguée,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

- La délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2025 autorisant la signature de la convention financière avec l'association des amis de l'orgue du Temple Saint-Eloi,

- L'avenant à la convention financière ci-joint.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Rouen mène une politique de protection et de conservation de son patrimoine organistique,
- Que les travaux de restauration de l'orgue du Temple Saint-Eloi peuvent être soutenus par une contribution financière de 28.652 € de la part de l'association des Amis de l'orgue du Temple Saint-Eloi, au lieu des 20.000 € prévus initialement,
- Qu'il y a donc lieu de signer un avenant à la convention financière entre les deux parties.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 22 h 22, à l'unanimité :

- 1.- d'accepter la modification par avenant de la convention financière afférente au versement de la participation financière par l'association des Amis de l'orgue Saint-Eloi au profit de la Ville de Rouen pour la restauration du grand orgue pour un montant de 28.652 € T.T.C.
- 2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention financière avec ladite association.
- 3.- de préciser que la recette en résultant sera imputée au chapitre 13 (subventions d'investissement), article 1328 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Autres) du budget.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.